



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Messieurs Tom FAIDHERBE et Gauthier ERNIQUIN** demeurant Rue de l'Agneau 6 A à 4140 Sprimont.

Le terrain concerné est situé **Rue de Mery, 66 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section C n°340L2, 340M2.

La demande vise les travaux suivants : **Rénovation et extension d'une habitation type "bel étage"** et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :**

- un recul de minimum 5m est obligatoire par rapport aux limites parcellaires latérales ;
- la pente de la toiture devrait être comprise entre 25° et 45° ;
- les panneaux de type Trespa et le bardage de ton noir ne font pas partie de la liste des matériaux autorisés par le Règlement.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 septembre 2024 au 07 octobre 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)